

Intégration de Centrale Nantes dans la Nouvelle Université de Nantes ?

... et si on réfléchissait d'abord aux conséquences ...

L'Enseignement Supérieur français continue de se préparer pour tenter de mettre en œuvre les moyens attendus du " Grand Emprunt" dans les programmes IDEX et ISITE pour gagner en positionnement international. C'est évidemment une bonne chose !

C'est dans ce cadre que se prépare à Nantes le projet NUN (Nouvelle Université de Nantes) associant à des titres divers la plupart des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche et un organisme national de recherche, dont 4 présentés comme fondateurs, l'Université de Nantes, le CHU, l'INSERM et l'Ecole Centrale de Nantes.

Ces opérations menées par des établissements, la plupart publics, sont canalisées par des textes qui comportent plus d'ouvertures de possibilités que de nouvelles obligations réglementaires (voir notamment le décret du 12 décembre 2012). Il s'agit principalement de favoriser l'initiative locale!

Concernant l'Ecole Centrale de Nantes, la place de " fondateur" de la NUN qui lui serait réservée apparaît au premier abord encourageante pour continuer à jouer le collectif local comme elle l'a toujours fait dans le passé. Dans les domaines de compétences de l'école, peu de structures d'enseignement supérieur ou de recherche nantais ne sont pas marquées par un soutien au démarrage ou des apports humains significatifs de la part de Centrale Nantes.

Deux projets de textes relatifs à la NUN existent sous forme de documents de travail :

- **Pacte des fondateurs de la Nouvelle Université à NANTES (NUN),**

- **Statuts de la Nouvelle Université à NANTES.**

Une étape constructive et officielle a été franchie avec le décret du 12 décembre 2018 qui régit enfin les conditions de partenariat entre établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et en application duquel un décret de novembre 2018 associe l'actuelle Université de Nantes et Centrale Nantes dans un cadre ouvert de coopération entre établissements autonomes et non hiérarchisés.

Les rédacteurs du « **Pacte** » et des « **Statuts** » s'affichent d'entrée nettement plus entrepreneurs en déclarant d'entrée être *conscients des* « ... limites induites par la séparation entre universités, grandes écoles ... ». L'examen comparatif des courbes de développement des Grandes Ecoles internes aux Universités, et de celles qui à certaines périodes ont pu l'être plus ou moins puis sont devenues autonomes, ou de celles qui sont nées autonomes est loin d'être défavorable à l'autonomie. Elle a largement favorisé le développement de Centrale Nantes et de nombreuses autres écoles dans la même situation et, *a contrario*, les faits montrent que l'absence d'autonomie a toujours très gravement nui aux établissements concernés.

Ainsi par exemple, il peut être vérifié à NANTES que deux Grandes Ecoles autonomes (l'Ecole Centrale et l'Ecole des Mines) qui collaborent volontairement et en permanence avec l'Université de Nantes soutiennent la comparaison avec cette dernière en termes de développement.

L'Ecole Centrale de Nantes n'est pas une école en perdition. Comme toujours elle reste ouverte à des alliances, à des projets nouveaux et partagés. Cependant ses indicateurs sont suffisamment élogieux pour qu'elle se pose légitimement la question des avantages et des inconvénients d'un projet d'absorption pour choisir librement et à bon escient.

Dans le présent texte, trois anciens Directeurs de l'Ecole Centrale, dont l'un après un retour dans les Entreprises a gardé des liens forts au travers du Conseil d'Administration, s'expriment. Ils l'ont dirigée ou administrée pendant 50 années environ en vivant en son sein des phases heureuses, et aussi des phases moins heureuses de son développement. Ils souhaitent ici, non pas se substituer aux personnes actuellement en responsabilité ou aux Membres de l'Ecole, qu'ils soient du Personnel ou des Etudiants, mais simplement appeler leur attention sur certains risques attachés au projet, cela pendant qu'il est encore temps.

La situation est préoccupante quand on lit l'actuel Projet de Statut de la NUN (document de travail en diffusion restreinte). Celui-ci fait apparaître un traitement spécifique pour l'Ecole Centrale de Nantes qui pourrait ainsi devenir, sous l'affichage de la conservation de son statut d'EPSCP, dans les faits les plus probables un établissement sous tutelle *de facto* de la NUN avec un assortiment de contraintes sans contrepartie qui sont résumées de manière non exhaustive ci-après :

- L'Ecole Centrale de Nantes deviendrait, dans le projet de rattachement, un « établissement-composante » de la NUN. Cette situation serait un véritable bouleversement dans la mesure où elle ramènerait l'Ecole à celle qui était la sienne en 1971. A cette date les Ecoles comme les Universités débutaient un apprentissage timide d'une autonomie très partielle. Son autonomie s'est accrue avec la loi de 1984 qui en a fait un Etablissement Public Administratif rattaché à l'Université de Nantes par une convention qui portait exclusivement sur des actions de collaboration. Enfin, en 1993, devenant EPSCP de plein droit l'Ecole acquérait la pleine autonomie.

L'historique de l'Ecole est un indicateur précis de ce qu'elle en a fait au cours des 25 dernières années !

- L'affirmation de fait de la tutelle du Président de la NUN sur l'ensemble de la gouvernance de l'Ecole.
- Centrale Nantes serait intégrée comme « établissement-composante » de la NUN au sein du Pôle Sciences et techniques, avec un affaiblissement certain compte tenu de son poids numérique et des règles de la gouvernance universitaire. Elle serait dissoute dans des circonscriptions électorales de la NUN où le nombre fera loi.
- Des responsabilités devant le Président de la NUN à assumer par le Directeur de l'Ecole pour l'animation du pôle, sans moyens humains et financiers ni autorité sur les personnels concernés.
- La perte très probable de ses laboratoires et donc de ses contrats de recherche : le Pôle deviendrait l'instance de gestion des laboratoires du pôle, notamment ceux de Centrale Nantes.
- La perte très probable du pilotage autonome de son développement à l'International qui relèverait du Pôle Sciences et Techniques et de la NUN.
- L'affichage de la visée vers une fusion complète de Centrale Nantes dans la NUN est inscrit en filigrane dans les conditions de poursuite du projet au-delà de la période transitoire.

- Une liberté de choix singulièrement conditionnée qui laisse augurer des « bonnes » intentions : si l'intégration de Centrale Nantes dans le projet de NUN pourra être votée dès juin ou juillet prochain à la majorité simple des membres de son CA (moins de trois mois après avoir eu accès au projet définitif lui-même), le retrait éventuel de l'école pendant la période transitoire est soumis à un délai de deux années pleines après deux allers retours dans les CA de Centrale Nantes et de la NUN et l'obtention cette fois-ci d'une majorité des deux tiers des membres du CA. On appelle ceci un effet de nasse : on rentre facilement, mais la sortie est autrement plus complexe !

- L'absence de retombées prévisionnelles : en quelques mots l'Ecole se livre pieds et poings liés !

- Enfin la gestion de la marque Centrale Nantes, si elle relèvera encore de l'Ecole, se fera dans des conditions très dégradées où progressivement les choix seront arbitrés dans un cadre qui dépassera le seul établissement, notamment à l'international. Aujourd'hui Centrale Nantes, du fait de son autonomie, dialogue de plein pied avec les plus grands établissements étrangers intéressés par ses seuls résultats et ses performances.

S'il est évident que l'Ecole centrale a besoin de partenaires locaux, nationaux, aussi bien qu'étrangers pour poursuivre son développement, l'apport potentiel d'une tutelle supplémentaire telle que la NUN semble loin de répondre aux besoins. Elle garde le besoin fondamental de l'autonomie qui a permis son développement et sur le plan organisationnel d'une totale liberté de manœuvre dans le respect de la réglementation en particulier pour :

- le choix et donc la sélection de ses étudiants,
- l'existence de droits de scolarité significatifs rendant compte 1/ de l'effort partagé entre la nation et les étudiants qui investissent tous deux sur l'avenir de ces derniers, et 2/ de la position de fait de chaque établissement sur un marché de la formation supérieure,
- l'ouverture des CA des établissements d'enseignement supérieur vers la société civile (au moins à 50-50) au-delà des seuls intérêts corporatifs des acteurs des universités françaises qui de manière constante et sauf trop rare exception (Paris-Dauphine notamment) refusent de s'approprier cette réalité.

A Nantes, il est encore beaucoup trop tôt pour anticiper un tel changement culturel de l'Université. Le résultat d'une intégration de Centrale Nantes comme « établissement-composante » de la NUN est connu d'avance : arrêt brutal de son développement et un recul rapide et majeur sur tous les secteurs de son activité. Ceci a déjà été constaté ailleurs : Une Ecole bien connue de Nancy en a été victime dans des circonstances semblables depuis quinze ans.

Il appartient donc à chacun et en particulier à la Gouvernance de l'Ecole de faire les choix qui s'imposent pour préserver son Avenir.

Une priorité évidente est d'abord la conservation d'une autonomie d'action et celle du modèle commun aux Ecoles Centrale de province (Lille , Lyon, Marseille) qui elles ont déjà choisi de s'associer aux Universités locales pour les IDEX ou ISITE , en conservant leur complète autonomie d'EPSCP **à côté et non au sein** de leurs universités de proximité.

Cette décision des autres écoles Centrale semble de première importance pour l'image extérieure de ces établissements. Cette image si difficile à construire est fondamentale pour le recrutement des **élèves-ingénieurs** dans les Classes Préparatoires, comme pour la reconnaissance des diplômés dans les entreprises. Les choix des Ecoles des autres Ministères dont Défense et Industrie et celui du Privé sont bien connus : maintien de l'autonomie vis-à-vis du système des universités. L'ECN veut elle leur laisser le champ libre ? Tel est le premier choix de survie.

Mais au-delà de ce premier choix, se posera un second choix, lui aussi de survie, lié à l'impérieuse nécessité de l'établissement de s'adosser à un ou plusieurs partenaires qui partagent ses convictions.

Son développement rapide, ses challenges à l'étranger, font qu'il n'est pas de son intérêt de poursuivre seule. Les solutions existent :

- Celle qui tombe sous le sens est un renforcement avec structuration du Groupe des Ecoles Centrales, si nécessaire réduit aux seuls établissements de province (Lille, Lyon, Marseille, Nantes). Ces trois partenaires ont su préserver leur liberté d'action tout en jouant localement leur rôle solidaire vis-à-vis de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
- L'Alliance nantaise avec les écoles d'Architecture et Audencia,
- Un adossement éventuel avec un établissement étranger du type de l'EPFL, par exemple.

Il y en a probablement d'autres qui restent à explorer.

En conclusion, l'Ecole Centrale de Nantes peut, comme elle l'a toujours fait, constituer un apport significatif au développement et à la reconnaissance de l'Enseignement Supérieur nantais.

Le monde économique nous a montré comment les fusions/ absorptions peuvent être destructrices aussi bien pour l'absorbant que pour l'absorbé. Il nous a montré aussi l'efficacité des partenariats sur projets dont Airbus peut être présenté en modèle. Il appartient à chacun de réfléchir avant de mettre en place une organisation nouvelle même expérimentale dont l'effet très probable serait de freiner, voire de détruire à terme, un Etablissement qui a historiquement et tout au cours du temps constitué un pivot du développement à Nantes de l'enseignement supérieur scientifique et technologique. Tous risqueraient de payer alors collectivement le coût réel d'une erreur fatale.

Signataires: Daniel Tardy (directeur de 1968 à 1971 et président du CA de 1983 à 1997), Pierre Vaussy (directeur de 1982 à 2002), Patrick Chedmail (directeur de 2002 à 2012).